CRÉER, CONNAÎTRE ET PARTAGER

Organismes autochtones

La composante **Organismes autochtones** du programme *Créer, connaître et partager* finance des organismes inuits, métis ou des Premières Nations qui se livrent à des activités artistiques ou culturelles, contemporaines, coutumières ou traditionnelles. Ces activités peuvent inclure des artistes non autochtones et des collaborations avec des organismes non autochtones. Les subventions soutiennent la recherche de stratégies novatrices visant l’expression créative et culturelle autochtones, ainsi que les activités administratives connexes.

Le programme *Créer, connaître et partager* soutient des activités dans 3 grands domaines :

* **Créer** offre un soutien à la recherche, à la production et à la création de nouvelles œuvres.
* **Connaître** offre un soutien à la conservation, à l’entretien, à l’innovation et à la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative. Le discours critique contemporain et historique, la formation artistique ou culturelle, les initiatives qui visent à transmettre des connaissances culturelles aux jeunes générations par la pratique artistique ainsi que le renouvellement et la conservation de l’art traditionnel en font partie.
* **Partager** offre un soutien à la diffusion, à l’exposition, à la présentation et à la distribution d’œuvres d’artistes inuit, métis ou des Premières Nations qui enrichissent et inspirent les communautés du Canada et de l’étranger.

Type de subvention – [**de base**](http://conseildesarts.ca/glossaire/subvention-de-base)

**Date limite d’inscription et annonce des résultats** –veuillez consulter la page [**Dates limites et annonce des résultats**](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

Vous devez téléverser la traduction de votre demande en anglais ou en français avant la date limite pour la traduction, ou demander au Conseil des arts de faire traduire votre demande. Le Conseil remboursera les frais de traduction admissibles jusqu’à un montant maximal après avoir reçu le « Formulaire de demande de remboursement des frais de traduction » et la facture du traducteur. Le Conseil n’offre pas de remboursement pour les traductions effectuées à l’interne par les employés de l’organisme.

Pour plus de renseignements, et pour accéder au formulaire, consultez les [**options de traduction offertes aux demandes de subventions de base**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/options-de-traduction-offertes-aux-demandes-de-subventions-de-base).

Montant de la subvention– établi selon la catégorie (voir **CANDIDATS — Est-ce que je suis admissible?**)

Restrictions – Votre organisme ne peut détenir qu’une seule subvention de base à la fois de tout programme du Conseil des arts du Canada. Vous ne pouvez pas détenir à la fois une subvention de base, une subvention composite ou une subvention de Projet à long terme.

Le [**nombre de demandes que vous pouvez présenter**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/limites-annuelles-pour-les-demandes-de-subvention)au Conseil des arts du Canada pendant une année (1er mars au 28-29 février) est limité.

# Objectifs du programme *Créer, connaître et partager*

• Appuyer la capacité créative et le perfectionnement professionnel des individus, groupes et organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

• Faciliter la conservation, le renouvellement et la transmission des connaissances culturelles et de la pratique créative.

• Soutenir les artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans l’exploration, la création et la production d’œuvres coutumières, traditionnelles et contemporaines.

• Aider les artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis à présenter, exposer et diffuser leurs œuvres au Canada et à l’étranger.

• Renforcer et appuyer la présence des artistes et des arts des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

# Je veux présenter une demande — que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [**portail**](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx)au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

Si vous ne recevez pas actuellement de subvention de base de cette composante, vous **devez** recevoir une confirmation écrite d’admissibilité ainsi que la catégorie correspondant à votre type de candidat de la part d’un agent du programme *Créer, connaître et partager*. Veuillez prévoir un délai de 30 jours avant la date limite pour obtenir cette confirmation.

À moins que vous ne soyez un éditeur autochtone, vous devrez également inscrire votre organisme dans le [**CADAC**](https://www.lecadac.ca/) (Canadian Arts Data/Données sur les arts au Canada) le plus tôt possible de façon à vous laisser assez de temps pour rassembler et soumettre les données statistiques et financières requises.

Pour soumettre une demande d’inscription au CADAC, vous devez d’abord parler à un agent de programme pour confirmer votre admissibilité à présenter une demande pour une subvention de base (fonctionnement). Le site du CADAC vous demandera de fournir le nom du programme pour lequel vous présentez une demande, ainsi que le nom de l’agent de programme que vous avez consulté.

# CANDIDATS — Est-ce que je suis admissible?

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil sur le portail approuvé par le Conseil.

Pour être admissible, votre organisme doit :

1. Recevoir présentement une subvention de base (de fonctionnement) de cette composante

Si votre organisme reçoit présentement une subvention de base d’une autre composante, vous devez communiquer avec votre agent de programme pour confirmer votre admissibilité **avant de présenter une demande**.

**OU :**

1. Être un éditeur autochtone, un organisme autochtone de services aux arts ou un autre type d’organisme sans but lucratif autochtone qui satisfait à tous les critères suivants :
	* a mené à terme des activités artistiques ou culturelles pendant au moins 2 années consécutives
	* a déjà reçu du Conseil des arts une subvention composite ou de projet à long terme ou 2 subventions de projet au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions des composantes et des programmes suivants : *Déplacements,* *Représentation et promotion, Traduction,* *Activités à petite échelle,* *Fonds Stratégie numérique, Leadership pour le changement : Subventions de développement organisationnel, La Brigade volante et le Programme de visites d’artistes étrangers*.
	* a un conseil d’administration ou un groupe de gouvernance identifié ayant un pouvoir de supervision et de prise de décisions qui doit être composé d’au moins 60 % de représentants inuits, métis ou des Premières Nations

Dans des circonstances exceptionnelles, certains organismes seront incapables de respecter ces critères d’admissibilité. Le directeur du programme *Créer, connaître et partager* pourrait permettre à ces organismes de soumettre une demande, au cas par cas. Vous devez communiquer avec un agent de programme avant de présenter une demande.

# Catégories de subvention de base et montants

**Catégorie A**

Montant de la subvention : jusqu’à 60 % du revenu total annuel (moyenne des 3 années précédentes)

Pour les organismes qui répondent à tous les critères suivants :

* Leur mandat et leurs principales activités sont axés sur la pratique artistique
* Leurs activités artistiques ou culturelles ont une portée nationale et internationale
* Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 10 ans
* Leur budget de fonctionnement total annuel est supérieur à 500 000 $ (moyenne des 3 années précédentes)

**Catégorie B**

Montant de la subvention : jusqu’à 60 % du revenu total annuel (moyenne des 3 années précédentes)

Pour les organismes qui répondent à tous les critères suivants :

* Leur mandat et leurs principales activités concernent la pratique artistique
* Leurs activités artistiques ou culturelles ont une portée régionale, nationale ou internationale
* Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 7 ans
* Leur budget de fonctionnement total annuel est supérieur à 250 000 $ (moyenne des 3 années précédentes)

**Catégorie C**

Montant de la subvention : jusqu’à concurrence de 100 000 $ par année

Pour les organismes qui répondent à tous les critères suivants :

* Leur mandat et leurs principales activités concernent la pratique artistique ou culturelle
* Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 3 ans

Pour les organismes dont le mandat n’est pas artistique qui répondent à tous les critères suivants :

* Organismes culturels polyvalents présentant une programmation artistique régulière et officielle
* Programmation artistique continue depuis au moins 3 ans

**Catégorie D**

Montant de la subvention : jusqu’à concurrence de 100 000 $ par année

Pour les organismes admissibles à titre d’organismes autochtones de services aux arts.

Pour les organismes admissibles à titre d’éditeurs autochtones.

# ACTIVITÉS – Qu’est-ce qui est admissible?

Vous pouvez demander une contribution aux :

* coûts permanents engagés pour soutenir votre organisme, y compris pour le personnel
* dépenses liées à vos activités artistiques ou culturelles, y compris à toute combinaison d’activités admissibles au programme *Créer, connaître et partager* :
* *Créer* — la recherche; la création; la production; le discours critique (y compris la recherche ou la rédaction); les résidences; les collaborations
* *Connaître* — les mentorats; la formation artistique; les initiatives communautaires visant à inspirer les jeunes par la pratique artistique; la préservation de la langue par des pratiques artistiques; la transmission intergénérationnelle des connaissances artistiques; le maintien des connaissances traditionnelles par la pratique artistique; l’accroissement de la capacité administrative, artistique, culturelle ou organisationnelle; la recherche; les collaborations
* *Partager* — les expositions locales, régionales, nationales ou internationales; la mise en œuvre de stratégies de diffusion et la réalisation d’objectifs organisationnels; les activités d’édition; les rassemblements comportant des pratiques artistiques; les collaborations; le marketing et la publicité; les présentations, les festivals et les vitrines; les événements de réseautage portant sur des pratiques artistiques; les activités de rayonnement

**Vous ne pouvez pas présenter de demande pour** des activités financées par un autre programme du Conseil des arts du Canada ou celles qui figurent sur la [**liste générale des activités non admissibles**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

# DÉPENSES — Qu’est-ce qui est couvert?

* Tous les frais encourus pour soutenir les activités mentionnées ci-haut

# ÉVALUATION - Comment se prennent les décisions ?

C’est un [**comité d’évaluation par les pairs**](http://conseildesarts.ca/glossaire/comite-d-evaluation-par-les-pairs) autochtones lié à une discipline ou regroupant des disciplines qui évalue votre demande de la composante **Organismes autochtones** du programme *Créer, connaître et partager,* en s’appuyant sur les critères pondérés suivants. Vous devez obtenir une note minimale **dans chaque catégorie** pour recevoir une subvention de base pour la première fois, pour maintenir votre niveau actuel de financement ou pour recevoir une augmentation de votre financement.

**Pertinence 40 %** (note minimale de 27 sur 40 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 22 pour maintenir votre niveau actuel de financement)

* Vision artistique ou culturelle qui anime les activités de votre organisme
* Processus décisionnel et sa rigueur
* Mérite artistique ou culturel des artistes, des passeurs culturels ou des professionnels des milieux artistique ou culturel sélectionnés

**Impact 30 %** (note minimale de 18 sur 30 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 15 pour maintenir votre niveau actuel de financement)

* Avancement des carrières d’artistes, de passeurs culturels ou de professionnels des milieux artistique ou culturel autochtones
* Accroissement de la présence de votre organisme (aux échelles locale, nationale ou internationale)
* Enrichissement de la vitalité culturelle de votre collectivité ou avancement de la (ou des) pratique(s) artistique et culturelle
* Accroissement de la compréhension, de l’appréciation de la présence de l’art et des artistes inuits, métis ou des Premières Nations
* Engagement à contribuer à l’avancement de la parité entre les sexes

**Résilience 20 %** (note minimale de 12 sur 20 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 8 pour maintenir votre niveau actuel de financement)

La capacité administrative de votre organisme, y compris le personnel professionnel, la gouvernance et la planification

* Le degré de participation et du soutien communautaires
* La santé financière, y compris l’utilisation efficiente des ressources
* Les conditions de travail, y compris les mesures pour créer et maintenir un milieu de travail sécuritaire, pour les personnes participant aux activités de votre organisme

**Investissement dans les ressources humaines inuites, métisses et des Premières Nations 10 %** (note minimale de 8 sur 10 pour une augmentation ou une première subvention; note minimale de 5 pour maintenir votre niveau actuel de financement)

* Représentation et importance des participants inuits, métis et des Premières Nations dans les postes clés
* Proportion des salaires, des frais et des cachets versés aux participants inuits, métis et des Premières Nations

**Connaissances traditionnelles autochtones et propriété intellectuelle culturelle (le cas échéant)**

Si les activités que vous proposez touchent aux connaissances traditionnelles autochtones ou à la propriété intellectuelle culturelle, pour être admissible à une première subvention ou pour maintenir votre niveau actuel de financement, vous devez démontrer que :

* les protocoles appropriés sont observés ou pris en compte
* vous abordez les questions d’intégrité, d’authenticité et de soutien communautaire

# **renseignements REQUIS ET DOCUMENTATION D’APPUI** – Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir à propos de votre organisme des renseignements concernant :

* la vision artistique ou culturelle et le contexte qui sous-tendent ses activités
* le dernier cycle de financement
* la programmation et les activités proposées
* la contribution aux pratiques artistiques ou culturelles autochtones
* vos ambitions et objectifs pour votre prochain cycle de financement
* les partenariats clés ou le soutien communautaire
* le fonctionnement, la structure administrative, la planification et la santé financière, y compris des renseignements détaillés sur la participation ou la représentation des Inuit, des Métis et Premières Nations
* les données du CADAC, y compris des états financiers récents (excluant les éditeurs autochtones)
* un sommaire financier (des 2 années précédentes, de l’année en cours et des 2 années à venir) et des états financiers (éditeurs autochtones seulement)

Vous devrez également soumettre :

* de la documentation d’appui qui inclut des exemples d’activités ou de programmations récentes
* des lettres d’appui démontrant l’engagement de la communauté, le cas échéant
* une description détaillée des postes clés de création et d’administration
* une traduction de votre demande en anglais ou en français (avant la date limite pour la traduction) sauf si vous demandez à ce que le Conseil des arts du Canada fournisse votre traduction
* si vous êtes éditeur de livres :
	+ un échantillon représentatif d’au plus 5 livres parus au cours des 2 dernières années
	+ une liste de titres à venir, ainsi que le nom des écrivains et les genres
	+ un exemple de contrat avec les écrivains
* si vous êtes éditeur de revues :
	+ imprimées — 7 exemplaires de 4 numéros parus au cours des 2 dernières années
	+ électroniques — 4 numéros parus au cours des 2 dernières années, par l’entremise d’hyperlien ou de PDF
	+ une liste des sujets et des écrivains à venir, s’ils sont connus
	+ le barème des honoraires des écrivains
	+ un exemple de contrat vous liant aux écrivains

# VERSEMENT DE LA SUBVENTION ET RAPPORTS

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’avis de réception afin de recevoir votre subvention**.** Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [**ici**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Votre organisme devra présenter des rapports, y compris les données du CADAC (le cas échéant) et les états financiers. Vous recevrez une lettre indiquant vos résultats en détail.

# PERSONNE-RESSOURCE

Vous **devez** parler à un **agent du programme** *Créer, connaître et partager* avant de présenter une première demande à cette composante.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

 = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots)

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Indiquez le nom de la personne-ressource responsable de cette demande.** (environ 10 mots)
2. **Type de candidat**

🞆 **Catégorie A**

Pour les organismes qui respectent tous les critères suivants :

* Leur mandat et leurs principales activités sont axés sur la pratique artistique
* Leurs activités artistiques ou culturelles ont une portée nationale et internationale
* Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 10 ans
* Leur budget de fonctionnement total annuel est supérieur à 500 000 $ (moyenne des 3 années précédentes)

🞆 **Catégorie B**

Pour les organismes qui respectent tous les critères suivants :

* Leur mandat et leurs principales activités concernent la pratique artistique
* Leurs activités artistiques ou culturelles ont une portée régionale, nationale ou internationale
* Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 7 ans
* Leur budget de fonctionnement total annuel est supérieur à 250 000 $ (moyenne des 3 années précédentes)

🞆 **Catégorie C**

Pour les organismes qui respectent tous les critères suivants :

* Leur mandat et leurs principales activités concernent la pratique artistique ou culturelle
* Ils exercent leurs activités sans interruption depuis au moins 3 ans

**OU**

Pour les organismes dont le mandat n’est pas artistique qui répondent à tous les critères suivants :

* Ils sont des organismes culturels polyvalents présentant une programmation artistique régulière et officielle
* Ils ont eu une programmation artistique pendant 3 années antérieures

🞆 **Catégorie D**

Pour les organismes admissibles à titre d’organismes autochtones de services aux arts

Pour les organismes admissibles à titre d’éditeurs autochtones

1. **Fin de l’exercice financier**
2. [**Traduction de la demande**](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/options-de-traduction-offertes-aux-demandes-de-subventions-de-base) **vers l’anglais**
* Vous fournirez la traduction de votre demande avant la date limite pour la traduction
* Vous demandez au Conseil des arts de faire traduire votre demande
1. **Indiquez la ou les formes d’art, de culture ou d’expression, le ou les styles, le ou les genres correspondant le mieux à cette demande.** (environ 25 mots)

Quelques exemples : hip-hop, musique expérimentale, théâtre pour jeunes publics, chants de gorge, mordillage d’écorce de bouleau, film documentaire, métiers d’art, nouveaux médias, livres illustrés pour enfants, acrobaties aériennes circassiennes, arts transdisciplinaires, théâtre des Sourds.

Les renseignements fournis ici aident le Conseil à recueillir des exemples de formes d’art et de pratiques artistiques. Ils ne serviront pas à évaluer votre demande.

## FONDEMENT DE L’ÉVALUATION

1. **Contexte :** (environ 1 000 mots)

Décrivez le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités. Vous devriez mentionner le contexte artistique, culturel, historique ou contemporain dans lequel s’inscrit votre programmation artistique, et donner d’autres renseignements pertinents liés à votre façon de travailler.

Présentez la vision artistique, culturelle ou éditoriale de votre organisme. Pour les organismes de services artistiques autochtones, décrivez votre rôle au sein du secteur artistique ou culturel que vous servez.

1. **Rapport sur le dernier cycle ou, pour les candidats qui présentent une demande pour la première fois, sur les deux dernières années de programmation** (environ 1 000 mots)

Donnez un résumé de votre dernier cycle de financement. 

Prenez en compte les éléments suivants :

* les activités et la programmation artistiques et culturelles
* le soutien aux artistes, aux passeurs culturels et aux professionnels des milieux artistique ou culturel autochtones
* le transfert de connaissances artistiques et culturelles
* les présentations en public
* le discours critique.

Si votre organisme a établi des objectifs précis dans sa dernière demande, incluez-les et indiquez le progrès réalisé à ce jour. Expliquez comment ces expériences soutiennent vos plans pour l’avenir.

Si c’est votre première demande pour cette composante, décrivez vos 2 dernières années d’activité.

Afin d’éviter de vous répéter, consultez le document Annexes dans la section *Budget et annexes* du formulaire.

Vous devrez fournir des renseignements additionnels pour expliquer ces activités dans la section *Documentation d’appui* de cette demande.

1. **Activités et programmation proposées**(2 ans – environ 2 000 mots)

Décrivez les activités artistiques et culturelles que vous proposez, prenant en compte, au besoin :

* le soutien aux artistes, aux passeurs culturels et aux professionnels du milieu artistique ou culturel autochtone
* le transfert de connaissances artistiques et culturelles
* les présentations en public
* le discours critique
* les raisons et processus liés à vos décisions de programmation
* les stratégies pour stimuler l’engagement du public.
1. **Contribution à la pratique artistique et culturelle, aux secteurs des arts ou de la culture des peuples autochtones.** (environ 500 mots)

Prenez en compte la capacité de vos activités à :

* faire avancer les carrières d’artistes, de passeurs culturels ou de professionnels du milieu artistique ou culturel des peuples autochtones
* faire croître la présence de votre organisme (à l’échelle locale, nationale ou internationale)
* enrichir la vitalité culturelle de votre collectivité ou à faire avancer les pratiques artistiques ou culturelles
* renforcer la compréhension, l’appréciation et la présence de l’art et des artistes inuits, métis et des Premières Nations.
1. **Connaissances traditionnelles autochtones ou propriété intellectuelle culturelle, le cas échéant** (environ 250 mots)

Si vos activités touchent les connaissances traditionnelles, la propriété intellectuelle ou les protocoles autochtones, comment en tenez-vous compte?

Si vos activités prévoient la participation de membres d’une communauté inuite, métisse ou des Premières Nations :

* comment abordez-vous les questions d’intégrité, d’authenticité et de soutien communautaire?

Si vous explorez les traditions coutumières (comme les cérémonies ou d’autres formes de savoir collectif) :

* comment votre démarche s’inscrit-elle dans les traditions culturelles et les respecte-t-elle?
* comment observe-t-elle les protocoles?
1. **Fonctionnement** (environ 1 000 mots)

Décrivez :

* la structure administrative qui soutient les activités de votre organisme, y compris des renseignements détaillés sur la participation ou la représentation des Inuits, des Métis ou Premières Nations
* le modèle de gouvernance et les processus de planification de votre organisme
* la planification stratégique de votre organisme
* les conditions de travail des personnes impliquées dans les activités de votre organisme (par exemple, les cachets versés aux artistes, la sécurité des conditions de travail, les possibilités de perfectionnement professionnel et autres, les politiques pour assurer des milieux de travail respectueux)
* la façon dont votre organisme s’engage à contribuer à l’avancement de la parité entre les sexes ou de la diversité des genres
* les partenariats clés ou la participation de la communauté, le cas échéant.
1. **Finances** (environ 500 mots)

Fournissez un résumé de la santé, de la planification et des priorités financières de votre organisme. À peu près quelle proportion des salaires, des frais et des honoraires prévoyez-vous verser aux participants inuits, métis et des Premières Nations?

1. **Ambitions et objectifs** (environ 500 mots)

Énumérez les 3 ou 4 ambitions ou objectifs les plus importants que votre organisme espère réaliser au cours du prochain cycle de financement. Ils doivent être précis et réalisables. Expliquez comment ils s’inscrivent dans votre mission, votre vision artistique ou culturelle et le contexte dans lequel votre organisme exerce ses activités.

1. **Observations supplémentaires** (environ 500 mots)

Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.

Par exemple, vous pouvez fournir une mise en contexte de votre organisme ou de vos activités, notamment de l’information concernant votre relation avec les communautés autochtones avec lesquelles vous êtes en lien, ou avec qui vous prévoyez travailler. Il peut s’agir de communautés géographiques, sociales, culturelles, artistiques ou axées sur une nation autochtone. Vous pouvez inclure toute information que vous considérez comme pertinente. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec un **agent de programme**.

## DONNÉES FINANCIÈRES ET STATISTIQUES

1. **Montant annuel demandé.**

Organismes **catégorie A** : 60 % de la moyenne du revenu total annuel des 3 derniers exercices.

Organismes **catégorie B** : 60 % de la moyenne du revenu total annuel des 3 derniers exercices.

Organismes **catégorie C**: peut atteindre 100 000 $.

Organismes **catégorie D**: peut atteindre 100 000 $.

Le montant que vous inscrivez ici est le montant annuel de la subvention demandée.

Si vous êtes inscrit dans le CADAC, ce montant doit correspondre à celui demandé dans votre Formulaire financier pour les organismes artistiques (CADAC, ligne 4415) pour chaque exercice financier connexe.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## Éditeurs autochtones seulement :

1. **Les éditeurs autochtones doivent compléter le budget pertinent dans le document Annexes.**
2. **Téléversez vos plus récents états financiers.**

## Pour tous les autres organismes :

1. **Veuillez indiquer votre numéro d’identification CADAC.**

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Complétez le document Annexes.**
2. **Fournissez une description des postes clés de création et d’administration.**(maximum ½ page chacun)
3. **Joignez une lettre d’appui qui démontre votre engagement envers la communauté, le cas échéant.**
4. **Les éditeurs de livres doivent joindre un modèle de contrat avec les écrivains.**

**Les éditeurs de revues doivent fournir un barème d’honoraires à l’intention des écrivains, et un modèle de contrat avec les écrivains.**

1. **Les éditeurs de livres doivent joindre une liste de titres à paraître, d’écrivains et de genres.**

**Les éditeurs de revues doivent joindre une liste d’écrivains** **à venir, s’ils sont connus**.

## DOCUMENTATION D’APPUI

1. **Vous devez soumettre entre un et 5 extraits qui sont liés aux activités ou à la programmation décrites à la question 8 (Rapport sur le dernier cycle).**

Le matériel d’appui doit inclure des œuvres ou activités les plus récentes qui présentent un lien ou une pertinence avec votre demande de subvention; vous pouvez inclure l’œuvre/les activités d’autres artistes ou partenaires clés. Vous pouvez aussi inclure des œuvres antérieures pour mettre votre demande en contexte.

Les membres du comité d’évaluation ont comme consigne de visionner le plus de documents d’appui possible afin de prendre une décision éclairée; ils y consacrent un maximum de 10 minutes environ.